



Parler des violences sexuelles avec son enfant

Ce guide a été conçu pour les parents afin de faciliter le dialogue avec leurs enfants au sujet des violences sexuelles. Il propose des approches concrètes et adaptables en fonction de l'âge de l'enfant et de la spécificité de chaque situation.

DÉFINIR LES VIOLENCES SEXUELLES

Les violences sexuelles recouvrent un ensemble de comportements interdits par la loi, dont le point commun est d'atteindre à l'intégrité ou à la dignité de la personne. Ces violences peuvent prendre différentes formes :

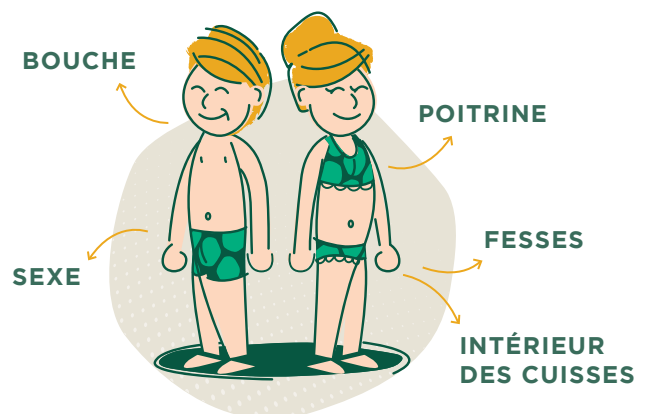
- Avec contact : viol, agression sexuelle...
- Sans contact (notamment via outils numériques) : paroles, propositions sexuelles, voyeurisme, photos...

Ces violences ciblent les parties intimes.



Il est important de rappeler que les auteurs, comme les victimes peuvent être majeurs mais également mineurs, homme ou femme.

Par ailleurs, d'un point de vue légal, un mineur de moins de 15 ans ne sera jamais considéré comme consentant pour avoir une relation sexuelle avec un majeur.



COMMENT PARLER D'INTIMITÉ AVEC MON ENFANT ?

L'intimité peut être définie comme tout ce qui appartient à soi : son corps, ses émotions et ses pensées. C'est un espace personnel que chacun a le droit de protéger et de faire respecter.

Quelques exemples pour illustrer cette notion auprès de vos enfants :

- **Ton corps t'appartient** : personne n'a le droit d'y toucher sans ton accord.
- Quand tu te changes, vas aux toilettes ou te laves, ce sont des moments rien qu'à toi : **tu as le droit d'être seul.**
- Les émotions, les secrets ou ce que tu vis peuvent aussi être des choses qui n'appartiennent qu'à toi. **Tu es libre de choisir si tu veux les partager, et avec qui.**
- **Respecter l'intimité des autres**, c'est aussi frapper avant d'entrer dans une chambre, ne pas se moquer du corps de quelqu'un, et accepter quand une personne ne veut pas de câlin.



COMMENT PARLER DES VIOLENCES SEXUELLES ?

Les repères à avoir lors d'un échange avec un enfant sur les violences sexuelles :

QUAND EN PARLER ?

- **Dès le plus jeune âge** : adaptez la discussion au niveau de compréhension de l'enfant.
- **Et à tous les âges** : la prévention se construit dans le temps. L'enfant peut avoir des questions qui évolueront au fil de son développement.
- **Lors d'un moment calme** : jeu, lecture, bain, promenade, trajet en voiture peuvent être des moments privilégiés pour que la discussion soit naturelle.
- **Respectez le rythme et l'intimité de l'enfant** : chacun avance à son rythme. Certains auront besoin d'en parler, d'autres préféreront garder ces questionnements pour eux.



L'essentiel est qu'il sache qu'il peut venir vers vous à tout moment, en confiance.



AVEC QUI ?

- **Une personne de confiance** : si l'enfant est gêné d'en parler avec vous, proposez-lui d'en parler avec quelqu'un avec qui il se sentirait plus à l'aise : un membre de la famille, un adulte de son entourage ou un professionnel (enseignant, éducateur, psychologue, médecin...)
- **Ressources documentaires** : proposez-lui des livres, des histoires, des vidéos peut aussi lui permettre d'aborder le sujet seul, s'il le souhaite.



Laissez traîner des livres dans la maison pour favoriser une réflexion en toute intimité

DÉCOUVREZ NOS RECOMMANDATIONS

COMMENT ?

- **Utilisez des mots simples et adaptés à l'âge de l'enfant.**
- **Parlez sans tabou** : c'est un sujet que l'on peut être tenté d'éviter, mais montrer qu'il ne s'agit pas d'un sujet interdit, c'est faire comprendre à votre enfant que vous serez capable de l'écouter et d'être une personne de confiance pour lui.
- **Écoutez sans jugements** : ces échanges peuvent aussi permettre à l'enfant d'exprimer sa compréhension du sujet et de poser ses propres questions. Soyez disponible et attentif à ce qu'il partage.

Retrouvez la liste des notions à aborder en page 3



NOTIONS À ABORDER

3 - 5 ans <i>Petite enfance</i>	L'intimité Les émotions Le respect de l'intégrité physique de l'enfant Les parties du corps Les stéréotypes de genre
6 - 8 ans <i>Enfance moyenne</i>	Le droit à dire non Les bons et les mauvais secrets L'identification des adultes de confiance
9 - 11 ans <i>Préadolescence</i>	Le consentement : exprimer son consentement et respecter celui des autres Les différents types de violences et de violences sexuelles L'usage d'Internet et le partage d'images L'identification des adultes de confiance
12 - 14 ans <i>Début adolescence</i>	Le consentement : complexifier la réflexion en apportant des situations (pression, menace, contrainte, etc) Le cadre légal Les conséquences des violences Les violences en ligne La pornographie Les ressources et numéros d'aide
15 - 17 ans <i>Adolescence</i>	L'emprise et la manipulation Le consentement sous alcool ou pression Le cadre légal Les ressources et numéros d'aide



VOTRE ENFANT A ÉTÉ EN CONTACT AVEC UNE PERSONNE AUTEURE DE

VIOLENCES SEXUELLES : COMMENT RÉAGIR ?

- **Proposez un échange avec votre enfant sans suggérer la réponse** : “Est-ce qu’il s’est passé quelque chose qui t’a dérangé, gêné, mis mal à l’aise, blessé ?”
- Il est important de noter que l’enfant peut ne montrer aucune réaction apparente. Si c’est le cas, **évit**ez de le **surquestionner**.
- Offrez-lui la possibilité de dialoguer avec d’**autres adultes de confiance**.
- Mettez à sa disposition **des ressources accessibles**.
- Soyez attentif **aux signaux d’alerte ou aux changements de comportement**.

Retrouvez la liste des signaux d’alerte sur notre site.

QUE FAIRE EN CAS DE RÉVÉLATION ?

- **Apportez votre soutien** : votre réaction joue un rôle central. Une écoute attentive, une validation des émotions de l'enfant, l'expression de la croyance en sa parole et l'assurance d'une protection future peuvent significativement atténuer le traumatisme. Au contraire, une réaction de déni, de minimisation, de blâme ou de rejet peut aggraver le sentiment d'isolement et de culpabilité de l'enfant.
- **Favorisez les questions ouvertes** : "Est-ce que tu peux m'en dire plus ?". Ne le questionnez pas sur les détails car cette tâche incombe aux professionnels.
- **Alertez les autorités compétentes** : services de police ou gendarmerie.



- **Soutien professionnel** : mettez-vous rapidement en lien avec des professionnels formés (médecins, psychologues, travailleurs sociaux, enquêteurs, CMPP, maison des adolescents, etc) afin de permettre une prise en charge adaptée.
- **Environnement social : attention à respecter la confidentialité**, il ne faut pas divulguer en détail les informations liées aux faits, même à l'entourage proche. Néanmoins, le soutien des proches, des amis, de l'école ou d'autres membres de l'entourage peut renforcer le sentiment de sécurité de l'enfant, l'aidant à ne pas se sentir seul face à l'épreuve.

Les répercussions d'une agression sur un enfant peuvent être multiples. Pour accompagner au mieux l'enfant dans sa reconstruction, il est nécessaire de lui proposer un accompagnement sur mesure, adapté à ses besoins.

En tant que proche, vous pouvez aussi vous faire accompagner par des professionnels si vous en ressentez le besoin.



QUI CONTACTER ?



Cellule de Recueil des Informations Préoccupantes de votre département



Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.colosse.fr

Fondée en 2013 et reconnue d'utilité publique, l'association lutte contre les violences sexuelles et le bizutage. Elle sensibilise les jeunes et les adultes, forme les professionnels et accompagne les victimes, leurs proches et les structures concernées.

Référence en milieu sportif, elle intervient également dans le scolaire et la jeunesse partout en France, grâce à une équipe de professionnels engagés et de nombreux partenaires mobilisés.

Son impact est concret ! En 12 ans, l'association a sensibilisé **420 000 enfants** et **160 000 adultes**, formé **16 000 professionnels** et accompagné **3 200 victimes**.